



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

VILLE DE GONFARON

PERIODE DU 1er DECEMBRE AU 31 JANVIER

DECLARATION D'INCINERATION EN FORET OU A MOINS DE 200 METRES (il est rappelé que le brûlage des déchets verts est interdit)

Je soussigné :

demeurant à :

Déclare (cocher la case utile) : dans les conditions suivantes :

Table with 2 columns: Action (Brûler des végétaux coupés / sur pied) and Conditions (DATE, COMMUNE, LIEUX DITS)

je m'engage à (cocher obligatoirement toutes les cases) :

Table with 2 columns: INCINERATION DE VEGETAUX COUPES and INCINERATION DE VEGETAUX SUR PIEDS. Rows include safety and environmental instructions.

Les agents assermentés de la force publique peuvent suspendre à tout moment cette opération dès qu'une de ces consignes de sécurité n'est pas respectée.

Fait à le (Signature)

VISA DU MAIRE DE : le

NB : Imprimé à remplir par le demandeur et à déposer au moins 10 jours avant la date prévue à la Mairie du lieu de l'opération.

- Destinataires : -Intéressé -Mairie